

Bretagne, Morbihan, Belz

Impasse de Kerguerhan

sous la direction de

Davig Gâche

Bretagne, Morbihan, Belz

Impasse de Kerguerhan

par
David Gâche

avec la collaboration de
Yannick Fouvez
Stéphane Jean
Vincent Pommier

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

février 2025

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports par le SRA Bretagne a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1 - les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.

2 - toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport).

3 - la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :
DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
11	Notice scientifique
11	État du site
12	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
22	Projet scientifique d'intervention
24	Arrêté de désignation

Résultats

27	1. Introduction
27	1.1 Circonstances de l'intervention
28	1.2 Stratégie et méthodes mises en œuvre
31	1.3 Contexte géologique
31	1.4 Contexte archéologique
32	2. Résultats
34	3. Conclusion
34	4. Bibliographie
34	5. Table des illustrations

Inventaires techniques

37 **1. Inventaire des tranchées de diagnostic**

37 **2. Inventaire des minutes de fouille**

37 **3. Inventaire des photographies**



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Belz

Adresse ou lieu-dit
Impasse de Kerguerhan

Codes

code INSEE
56013

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

x : 236301
y : 6749274
z : 14 m NGF

Références cadastrales

Commune
Belz

Année
2024

section(s)
AC

parcelle(s)
1293

Propriétaire du terrain

M. et Mme Le Blevec
15 rue de lech
56410 Erdeven

Pétitionnaire

M. et Mme Le Blevec
15 rue de lech
56410 Erdeven

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2023-355

Numéro de l'opération
D151006

Numéro de l'arrêté de désignation
2024-376

Nature de l'aménagement

projet de construction d'une
maison d'habitation

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

David Gâche, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

13 janvier 2025

Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise maximale prescrite
506 m²

Surface des sondages
84 m², soit 16 % de la surface
prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
- Indéterminée**

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Souterrain

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Macro-restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Macro-outillage

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elena Paillet, SRA	Conservatrice régionale de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Astrid Suaud-Préault, SRA	Ingénieure de recherche chargée de la gestion du Morbihan, secteur mégalithes Unesco	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
David Gâche, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elena Paillet, SRA	Conservatrice régionale de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Astrid Suaud-Préault, SRA	Ingénieure de recherche chargée de la gestion du Morbihan, secteur mégalithes Unesco	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Baptiste Rible, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi budgétaire et financier
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Charier	Entreprise de terrassement	Location de pelle mécanique 15 tonnes

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
David Gâche, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Yannick Fouvez, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Fouille, relevés, enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
David Gâche, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport, DAO
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	PAO
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique

Autres intervenants

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Catalogage et recherches documentaires
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Gestion, conservation et versement du mobilier archéologique

Notice scientifique

Le diagnostic prescrit « impasse de Kerguerhan » à Belz s'étend sur une superficie de 506 m² en amont d'un projet de construction de maison individuelle. L'environnement archéologique est particulièrement riche en vestiges mégalithiques, notamment le dolmen de « Vil Er Roh » localisé à une cinquantaine de mètres de l'emprise, qui a motivé la prescription de diagnostic. Malgré ce contexte archéologique favorable, aucun vestige archéologique (mobilier ou immobilier) n'a été détecté sur la parcelle.

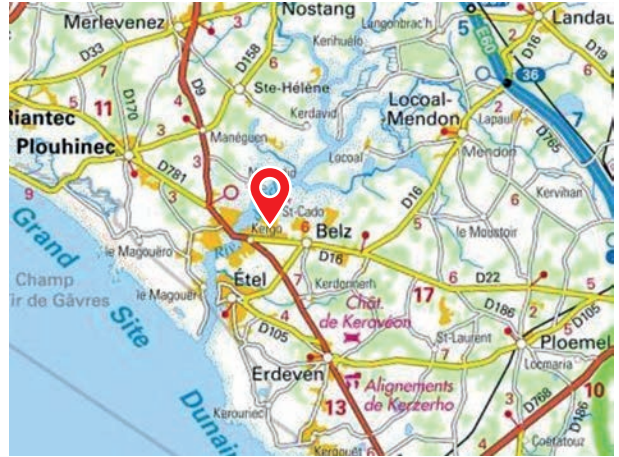
État du site

À l'issue du diagnostic, la parcelle a été remise en état. Les tranchées ont été entièrement rebouchées.

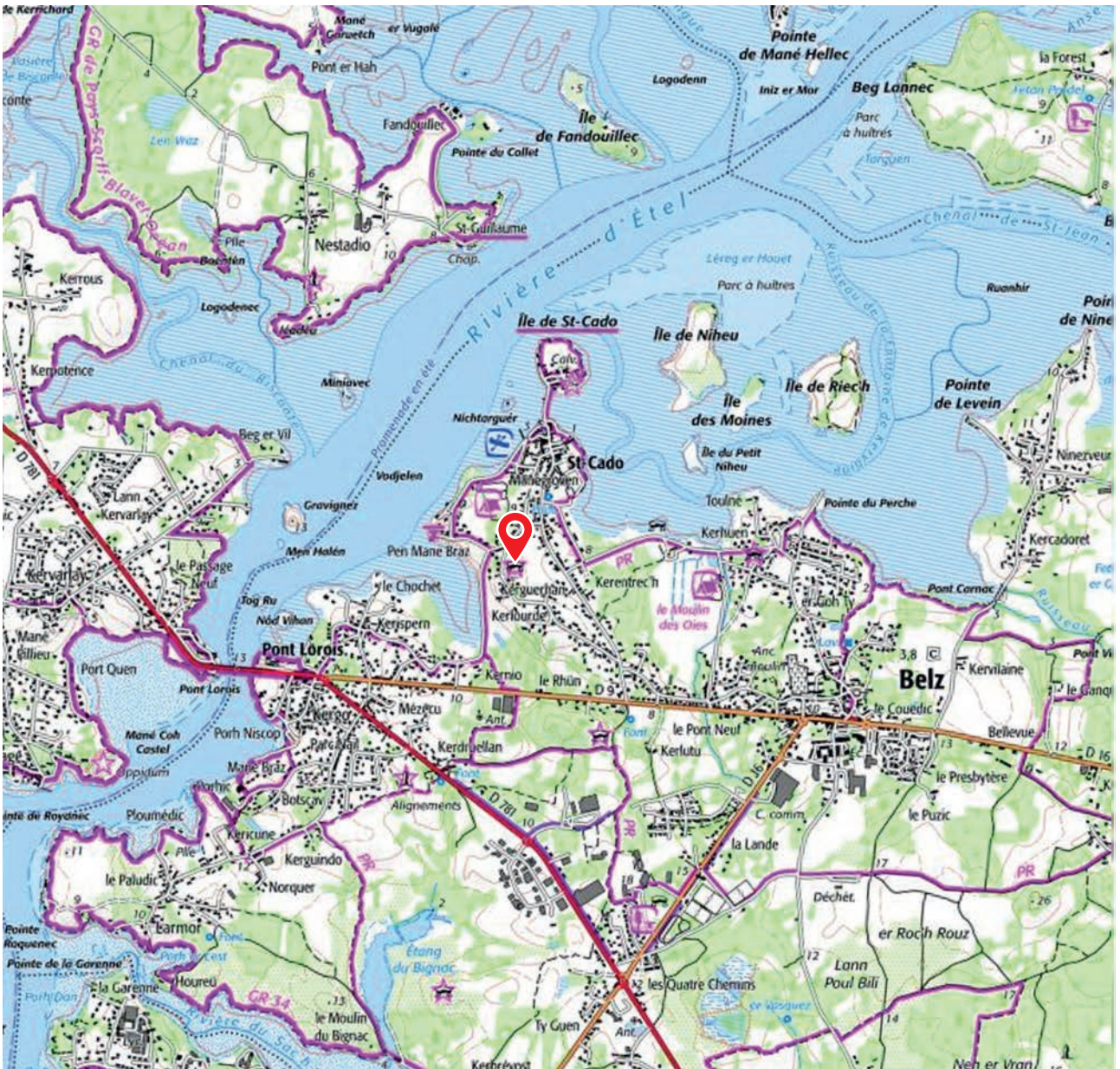
Localisation de l'opération

Bretagne,
Morbihan,
Belz,
impasse de Kerguerhan

x : 236301
y : 6749274
(Lambert 93)
z : 14 m NGF

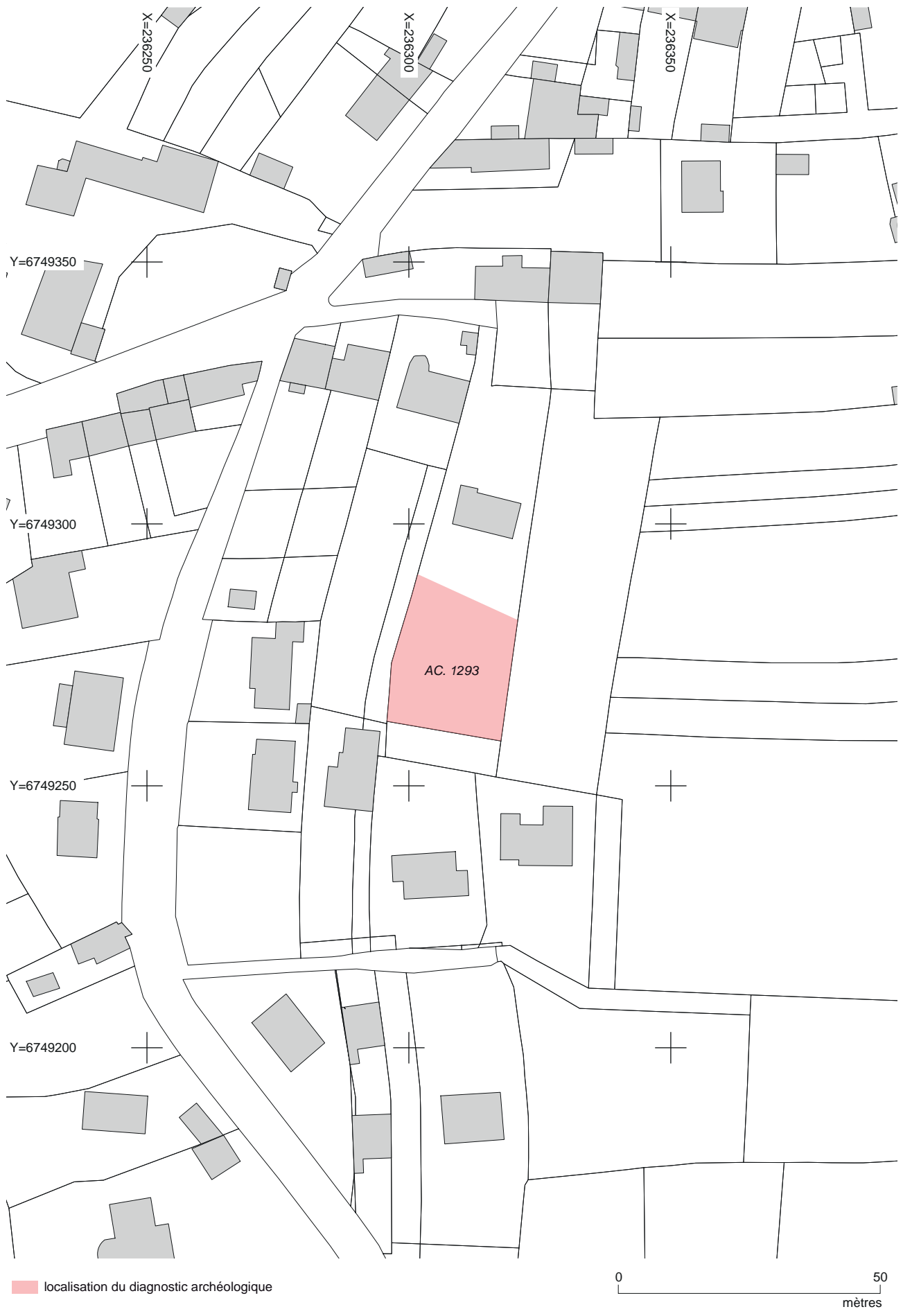


0 10 km



localisation du diagnostic archéologique

0 1 km



Arrêté de prescription



Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84 59 00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2023/CB/VC/436

COURRIER REÇU LE
06 NOV. 2023
48 17
INRAP GO

DIS1006

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Rennes, le 26 octobre 2023

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : BELZ, impasse de Kerguerhan (56)

PJ : arrêté n° 2023-355

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur LEBLEVEC Jérôme
15 rue de Lech
56410 ERDEVEN

Le Département du Morbihan ayant un service archéologique agréé dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2023-355 du 26 octobre 2023

ARRÊTÉ n° 2023-355 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté en date du 22 août 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 056 013 23 T 0045 déposé par M. LEBLEVEC Jérôme relatif au projet de construction d'une maison individuelle sur un terrain situé impasse de Kerguerhan à BELZ, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet de construction est localisé sur un terrain proche de l'important monument mégalithique de Kerguerhan, classé au titre des Monuments Historiques en 1936 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : Belz

Lieu-dit : Impasse de Kerguerhan

Cadastre : section : AC parcelles : 1293

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 506 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

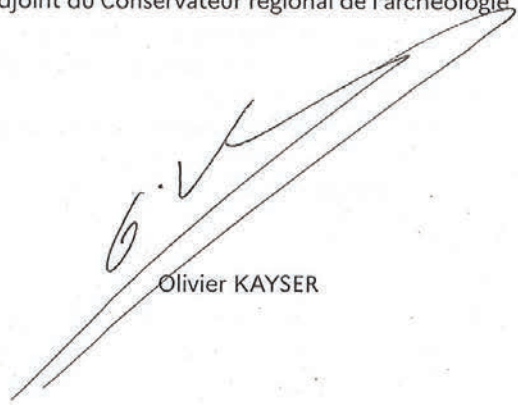
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. LEBLEVEC Jérôme, 15 rue de Lech 56410 Erdeven, au Service Départemental d'Archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2023

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

M. LEBLEVEC Jérôme
CD 56
INRAP

Copie :

Auray Quiberon Terre Atlantique
Commune de Belz
Préfecture du Morbihan



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2023-355
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne		
département :	Morbihan		
commune :	BELZ		
lieu-dit :	Impasse de Kerguerhan		
cadastre : section :	AC	parcelle :	1293
pétitionnaire:	M. LEBLEVEC Jérôme		

Emprise du diagnostic archéologique : 506 m²

Objectifs :

La commune de Belz possède un patrimoine archéologique riche d'une trentaine de sites se rapportant à différentes périodes depuis celles de la préhistoire ancienne (Paléolithique) et récente (Néolithique et âge du Bronze), en passant par l'âge du Fer jusqu'au Moyen âge. A l'instar des communes voisines, et notamment de la commune de Carnac, ce patrimoine est dominé par une présence importante de vestiges mégalithiques. C'est précisément à proximité de l'important monument de Kerguerhan, classé au titre des Monuments Historiques en 1936, que la construction d'une maison individuelle est projetée.

Compte-tenu de cet environnement archéologique particulier, le projet étant situé à quelques mètres en façade du monument mégalithique de Kerguerhan, l'opération de diagnostic par sondages devra permettre de vérifier la présence de vestiges archéologiques en périphérie de cet édifice en lien ou non avec celui-ci, ou appartenant à d'autres périodes chronologiques. Elle devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité, de leur chronologie et de leur état de conservation.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement, conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place ainsi que d'indices plus ténus. Des décapages manuels pourront être réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour

Au total, 10 % de l'emprise devront être sondés. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives. Il devra disposer de tous les éléments nécessaires afin de décider des mesures les plus adaptées pour la suite du dossier (fouilles préventives, mesures techniques, mesures conservatoires).

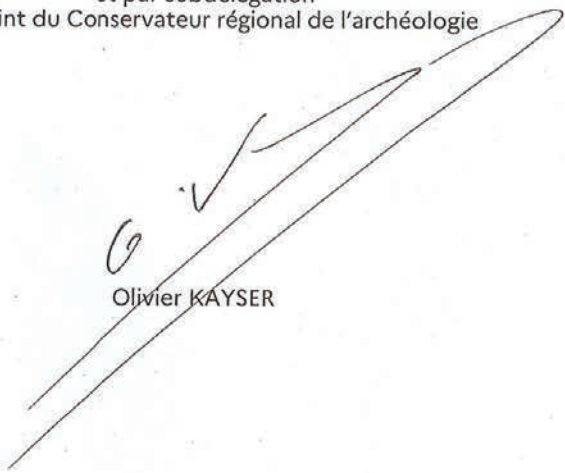
Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, 26 octobre 2023

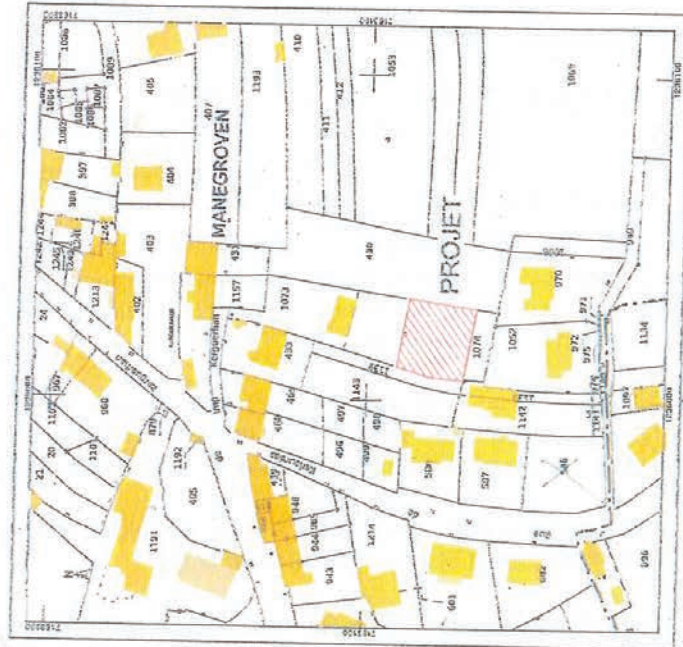
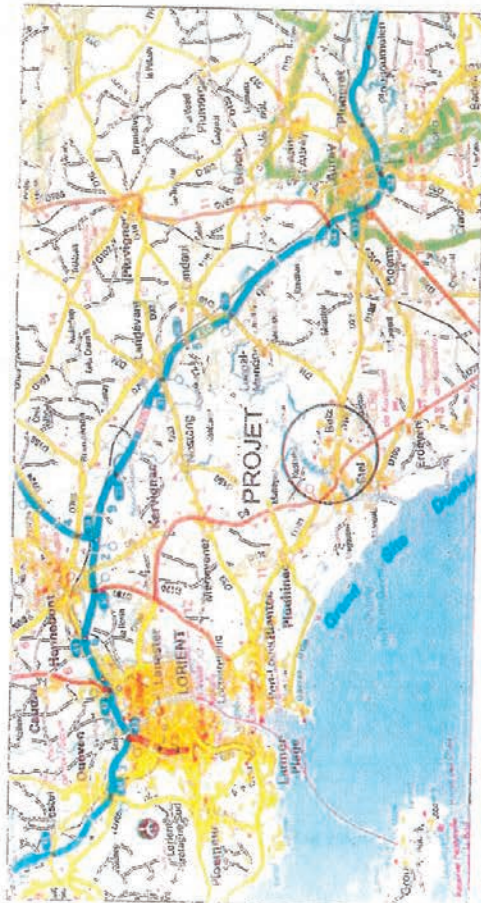
Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Mr et Mme LE BLEVEC
 Section AC n° 1073
 Surface : 506 m²
 4 impasse de Kerguerhan
 BELZ (56)



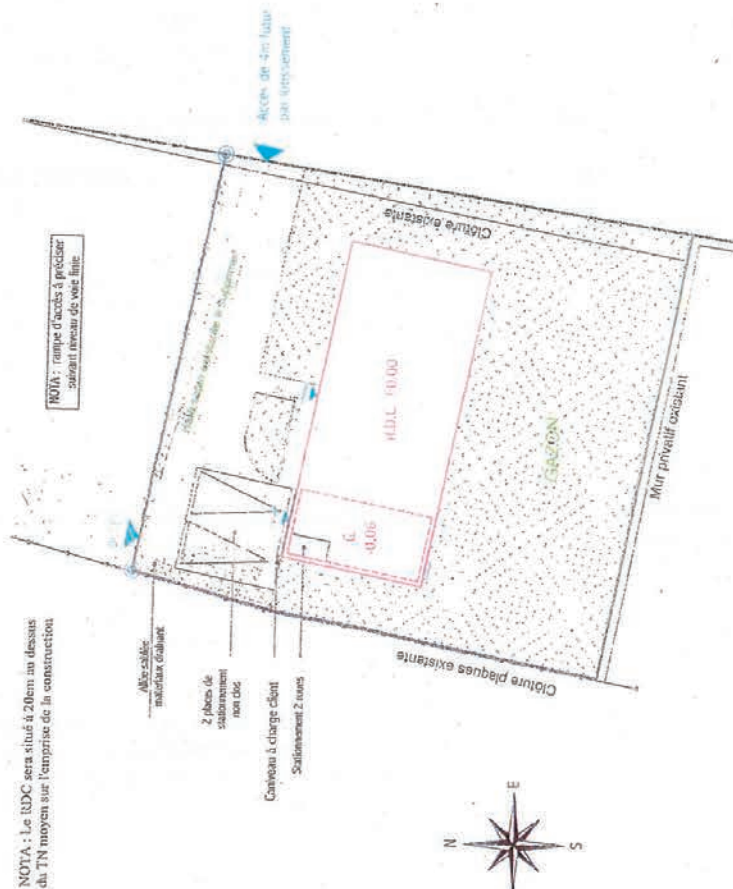
le 12/04/23

LES GÉNÉRALISTES ET COLLABORATEURS
 CONSEIL D'ARCHITECTURE
SOCOREN
 1 bis, rue des Gésalabs
 90010 VARENNES
 SIRET 346 004 912 00039

RE 2020	SITUATION	Mr et Mme LE BLEVEC BELZ (56)	Plan contextuel
	P.C.M.L.I		

Mr et Mme LE BLEVEC
 Section AC n°1073
 Surface : 506 m²
 4 impasse de Kergerthan
 BELZ (56)

LEGENDE	
	Position borne
	Limite du terrain
	Zone constructible
	Position photos
	Grillage
	Hôles
	Pelouse
	Place stationnement
	Position profil
	ACCES
	Axe de voie
Réseaux:	
	Eau potable
	EU
	EP
	regard 4- descente EP
	ELEC
	Eau froide
	Tél
	Gaz
Textes:	
	BLD: Site de Chantier
	A: Affectation
	CH: Chantier
	D: Direction
	H: Hauteur
	M: Mètre
	N: Nord
	P: Plan
	R: Remarque
	S: Site



NOTA : Le BDC sera situé à 20cm au dessus du TN moyen sur l'emprise de la construction

Surface constructible	
	Surface habitable : 108,79 m ² sur 2,60%
	Surface agricole
	Surface en lot : 108,66 m ² sur 2,60%
	Surface publique : 298,60 m ² sur 59,00%
	Surface en lot (sur une) : 108,66 m ²



Le 21/04/23
 M. LE BLEVEC
 30000 VANNES - 11 22 57 36 12
 SHET 20141612-0002

MASSE Aménagement	Mr et Mme LE BLEVEC BELZ (56)	Plan complet	L'emplACEMENT des différents coffres BDF-CAV, anthracite-BDF, EUI et E.P., sera en fonction des services Publics concernés.	Echelle 1/200 P.C.M.L.2	EL	Les hauteurs de la table - MACHES SUDRICH 1 bis, rue des Galvans 55000 VANNES
-----------------------------	---	--------------	---	----------------------------	----	---





Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84.59.00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2023/CB/VC/443

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 14 novembre 2023

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : attribution de diagnostic archéologique

REF. :

Département : Morbihan

Commune : BELZ (56)

Localisation : impasse de Kerguerhan

Arrêté : 2023-355

COURRIER RECU LE

5077
17 NOV. 2023

INRAP GO

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Morbihan n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Projet scientifique d'intervention

**Diagnostic archéologique D151006
BELZ (56), IMPASSE DE KERGUERHAN**

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Belz		
Lieu-dit	IMPASSE DE KERGUERHAN		
Cadastre	Belz : AC 1293		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2023-355	06-11-2023	506 m ²	17/11/2023	23/01/2024
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2023-355, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A déterminer ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 10% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- *Tranche Ferme*

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	3 jours	2 jours	Tractopelle	1 jour	1 jour
Technicien	2 jours		Transfert	1	

- *Tranche Provisionnelle*

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	4 jours	4 jours	Pelle sur chenilles		
Technicien	4 jours	2 jours	Tractopelle	1 jour	1 jour
Dessinateur		4 jours	Transfert		
Spécialiste (Mobilier)		5 jours			
Spécialiste (Géomorphologue)	1 jour	3 jours			
Topographe	2 jours	1 jour			

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	A déterminer ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu

Institut national de recherches
archéologiques préventives
Direction interrégionale Grand Ouest
Arnaud DUMAS
Secrétaire Général

Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER RECU LE

18 DEC. 2024

INRAP GO

Arrêté n° 2024-376

Arrêté n° 2024-376 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2023-355

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 10 octobre 2024 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024 DRAC/DSG en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté en date du 29 octobre 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative à Mme Elena PAILLET, Conservatrice régionale de l'archéologie ;

VU l'arrêté n° 2023-355 du 26 octobre 2023 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à BELZ, impasse de Kerguerhan (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. David GACHE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2023-355, n° d'opération : 6557.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. David GACHE.

Fait à Rennes,

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
la Conservatrice régionale de l'archéologie

Signé électroniquement par
Elena PAILLET
Le 11/12/2024 à 15:02

Elena PAILLET

Destinataire :

M. David GACHE

Copie :

Commune de Belz

II. Résultats

1. Introduction

1.1 Circonstances de l'intervention

La prescription de diagnostic résulte d'une demande de permis de construire d'une maison individuelle sur un terrain situé « impasse de Kerguerhan », déposée auprès de la mairie de Belz par les propriétaires de la parcelle, Madame et Monsieur Le Blevec. L'emprise est située dans le quartier de Saint-Cado à environ 1,3 km au nord-ouest du centre-bourg de Belz (fig. 1). Elle est située dans la parcelle 1293 de la section AC. Toute la zone prescrite est accessible.

La prescription de réalisation du diagnostic (arrêté n° 2023-355 en date du 26 octobre 2023) est motivée par la localisation de l'emprise dans un secteur archéologique sensible. Il est en effet localisé à proximité du dolmen de « Vil Er Roh » daté du Néolithique (donnée cellule carte archéologique du Service Régional d'Archéologie de Bretagne), situé à une cinquantaine de mètres de l'emprise (fig. 1 et 2)

L'opération, confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap), sous la responsabilité de David Gâche, s'est déroulée le lundi 13 janvier 2025 avec une équipe de deux archéologues, Yannick Fouvez et David Gâche. Les levés topographiques ont été assurés par Vincent Pommier. Ils sont géoréférencés en coordonnées RGF93 v.1/ Lambert-93.



Fig. 1 Carte géographique avec localisation du diagnostic. © IGN ; D. Gâche, Inrap



Fig. 2 Le dolmen de Vil'er Roh, située à une cinquantaine de mètres au sud-ouest de l'emprise. © D. Gâche, Inrap

1.2 Stratégie et méthodes mises en œuvre

La parcelle concernée par la prescription correspond à une surface de 506 m². Les limites d'emprise étaient clairement matérialisées sur le terrain par des murs et/ou des clôtures (**fig. 3**). Aucune contrainte particulière n'est à relever.

L'étroitesse de la parcelle a contraint à adapter les moyens mis en œuvre pour le bon déroulement de l'opération. Le décapage a été réalisé avec une pelle sur chenille de 15 t, équipée d'un godet lisse de 2 m de large. Trois tranchées ont été ouvertes sur une largeur de godet (**fig. 4 à 7**). Le pourcentage d'ouverture atteint 16 % de la surface prescrite. Le mode opératoire d'ouverture des tranchées consiste en l'enlèvement de la couche végétale puis une succession de passes mécaniques horizontales jusqu'à l'apparition des structures ou du substrat. Le terrassement et le rebouchage ont été effectués sur une journée.



Fig. 3 Vue de l'emprise depuis le nord-est.
© D. Gâche, Inrap

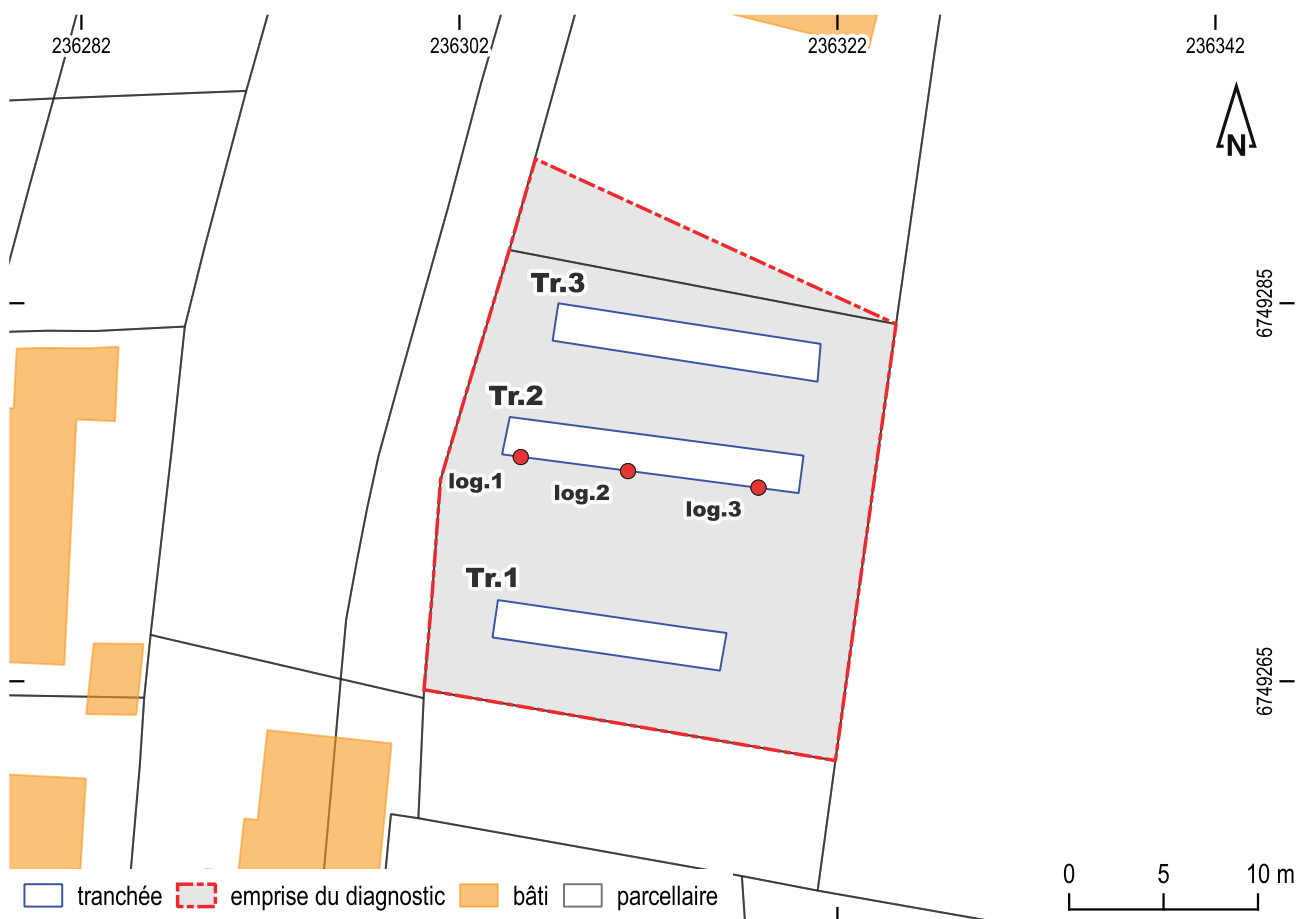


Fig. 4 Plan masse de l'opération.

© D. Gâche, V. Pommier, Inrap



Fig. 5 Vue de la tranchée Tr.1 depuis l'ouest.

© Y. Fouvez, Inrap



Fig. 6 Vue de la tranchée Tr.2 depuis l'est.
© Y. Fouvez, Inrap



Fig. 7 Vue de la tranchée Tr.3 depuis l'ouest.
© Y. Fouvez, Inrap

1.3 Contexte géologique

La commune de Belz s'implante dans le domaine varisque sud-armoricain au sud du cisaillement sud-armoricain. La formation géologique qui constitue le *substratum* de la commune est formée en partie des leucogranites à biotite et muscovite dits de « Carnac-Sarzeau » et en partie du granite de Carnac de faciès porphyroïde à biotite - faciès de Saint-Cado (fig. 8). D'après la carte géologique, l'emprise semble se situer à cheval entre les deux formations. Toutefois, c'est la seconde (granite de Carnac) qui a été observée sur le terrain.

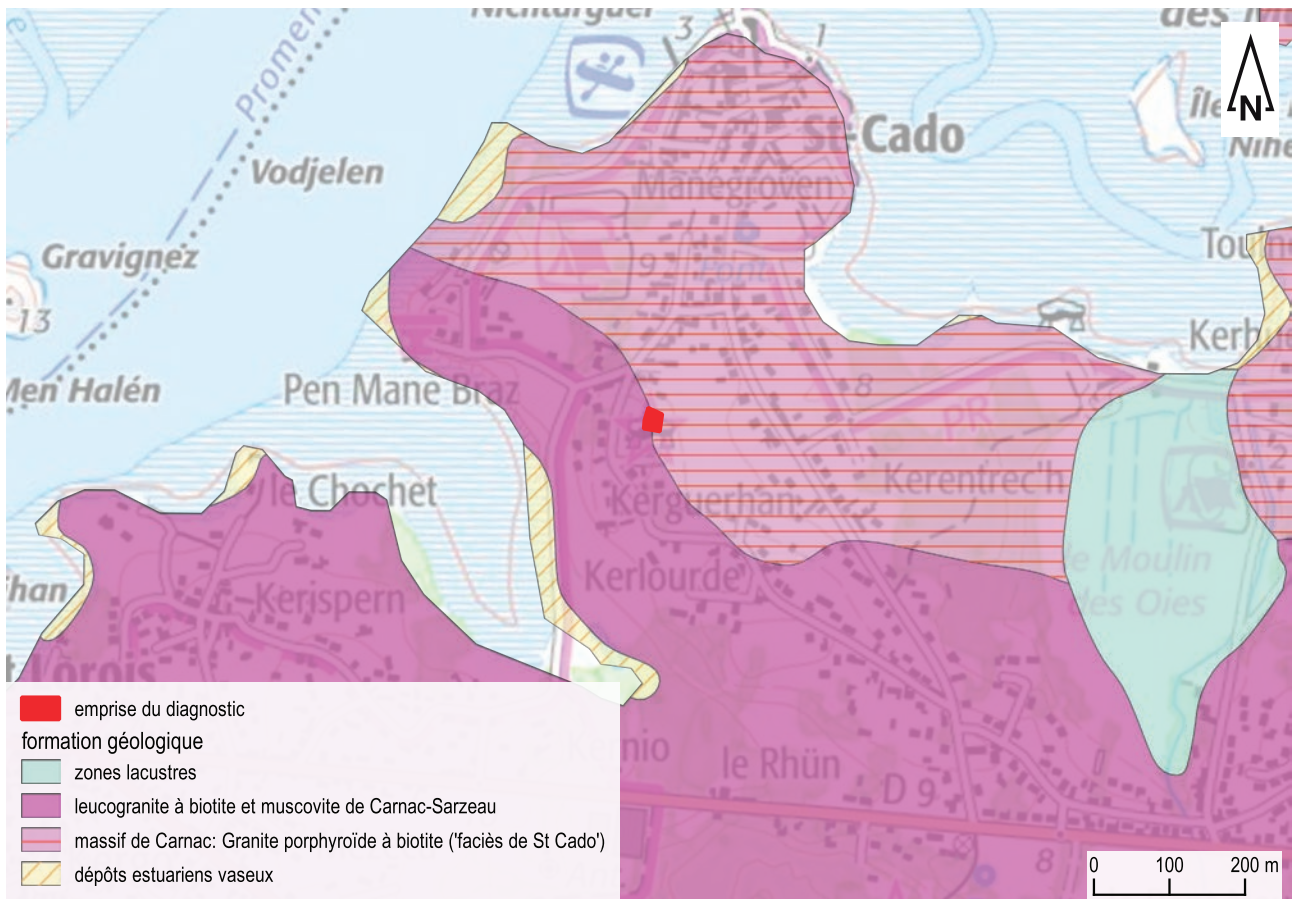


Fig. 8 Carte géologique avec localisation du diagnostic. © Y. Fouvez, Inrap

1.4 Contexte archéologique

Vingt-trois sites sont répertoriés à la carte archéologique du Service Régional d'Archéologie de Bretagne (fig. 9). Quinze d'entre eux sont des monuments mégalithiques, qui correspondent pour la plupart à des tombes à couloirs en grande partie explorées au XIX^e siècle par G. Chaplain-Duparc.

Il n'est pas nécessaire, dans le cadre de ce rapport de détailler les différentes entités recensées. L'une d'elles tout de même, le dolmen de « Vil Er Roh », nous concerne particulièrement puisqu'elle est située à une cinquantaine de mètres au sud-ouest de l'emprise. Le monument a été exploré en 1877 par G. Chaplain-Duparc mais aucun rapport ni compte rendu ne nous est parvenu. Il est cité dans un inventaire des mégalithes rédigés par F. Gaillard (1892) dans lequel il est nommé « dolmen de Kerguerhan »

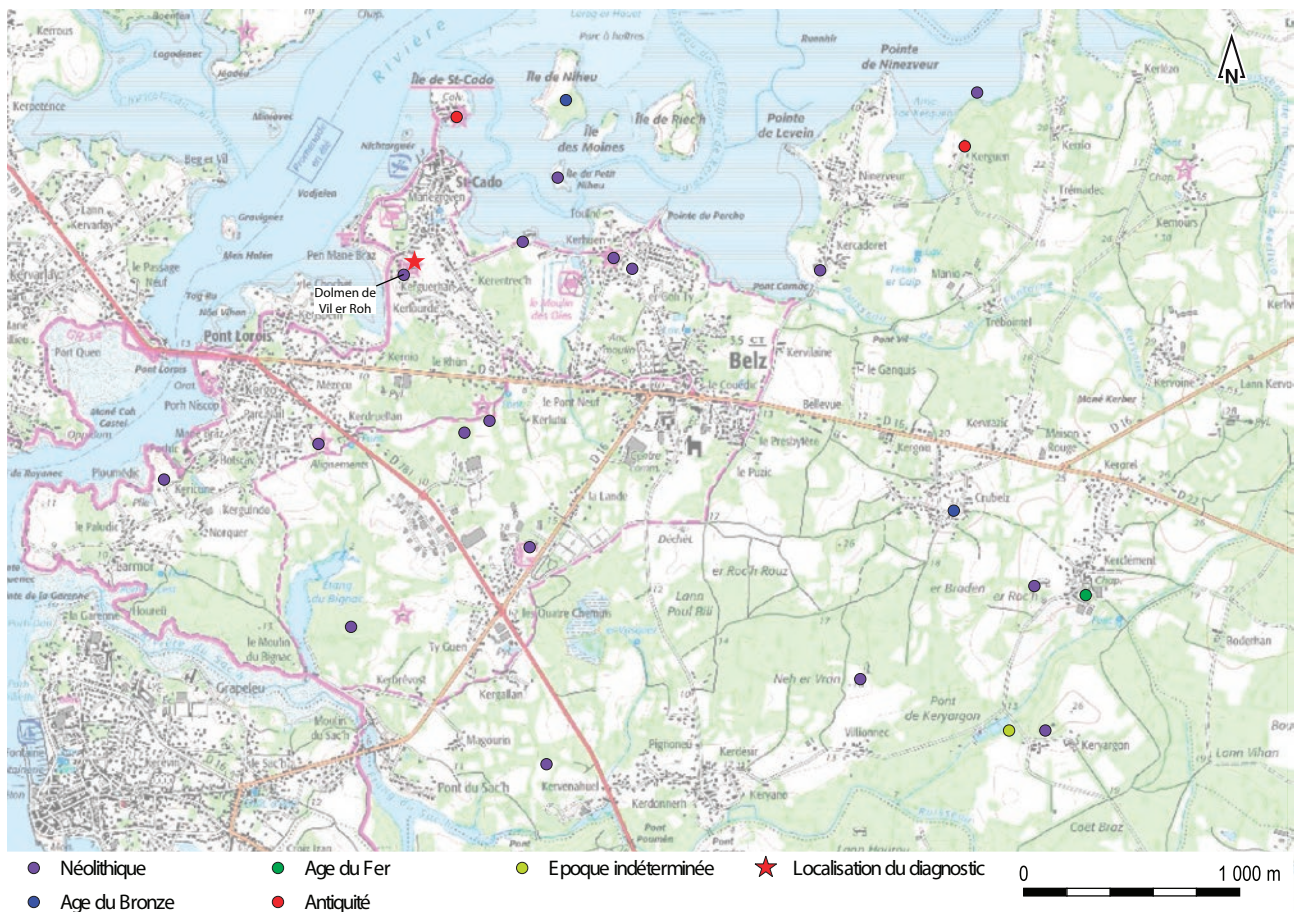


Fig. 9 Carte archéologique de la commune de Belz (source : cellule carte archéologique du SRA Bretagne). © IGN ; D. Gâche, Inrap

2. Résultats

L'opération de diagnostic archéologique située « impasse de Kerguerhan » n'a révélé aucune structure archéologique, ni vestige mobilier. Nous n'y avons pas non plus détecté de trace de fossé ancien malgré la présence de limites parcellaires visibles sur le cadastre napoléonien de 1845 (section A, feuille 1 du bourg de Saint-Cado ; fig. 10).

Trois logs ont été pratiqués au sein de la tranchée Tr.2 (fig. 11). Ces derniers, ainsi que les observations au sein des deux autres tranchées (fig. 5 à 7), révèlent une alternance entre une roche granitique sous la forme de blocs (sub. 1) et une arène beige-jaune issue de l'altération de la roche (sub. 2). Quel que soit le type de substrat, un fin niveau d'interface, de quelques millimètres, s'intercale entre le substrat et la terre végétale dont l'épaisseur varie entre 0,40 et 0,50 m.

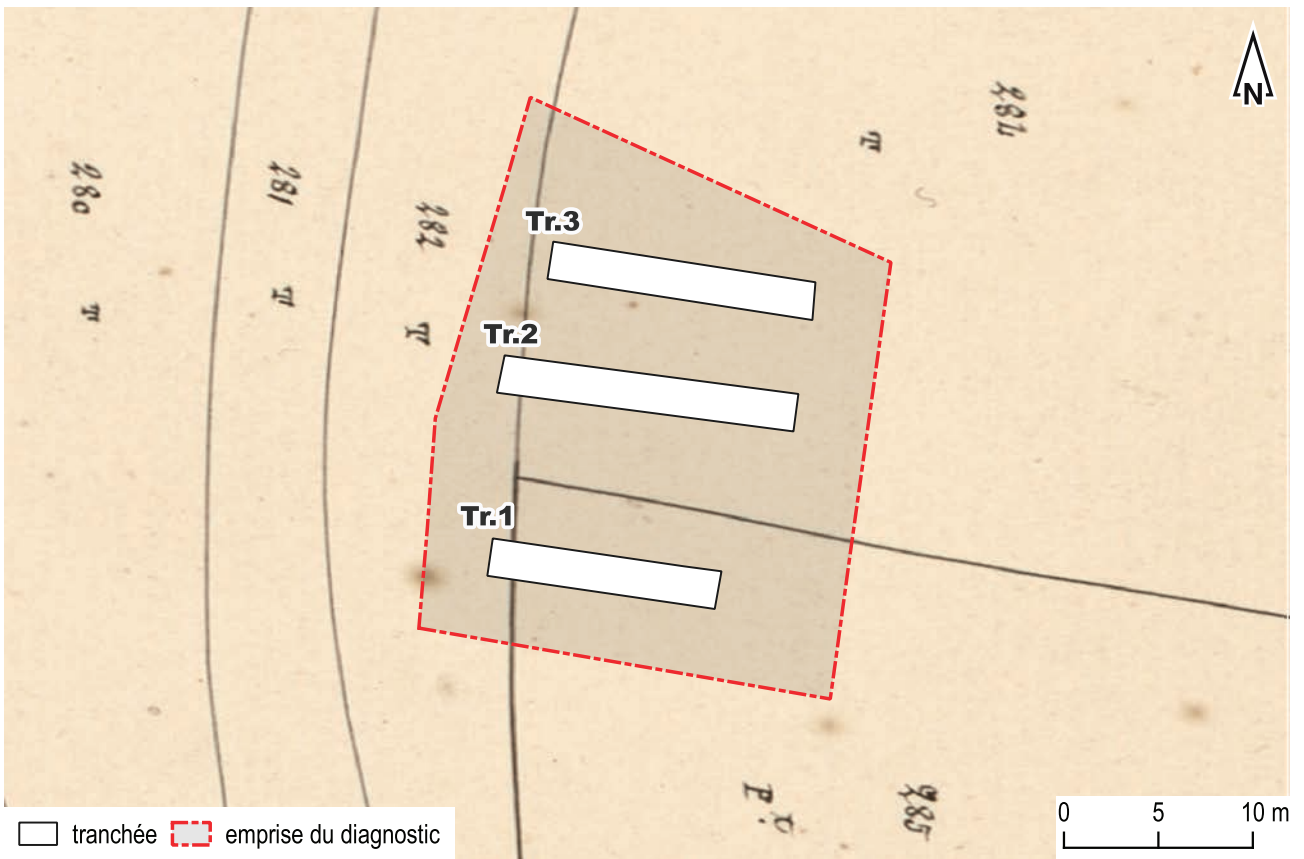


Fig. 10 Plan masse de l'opération reporté sur le cadastre napoléonien de 1845, section A, feuille 1 du bourg de Saint-Cado (source : archive départementale du Morbihan). © D. Gâche, V. Pommier, Inrap

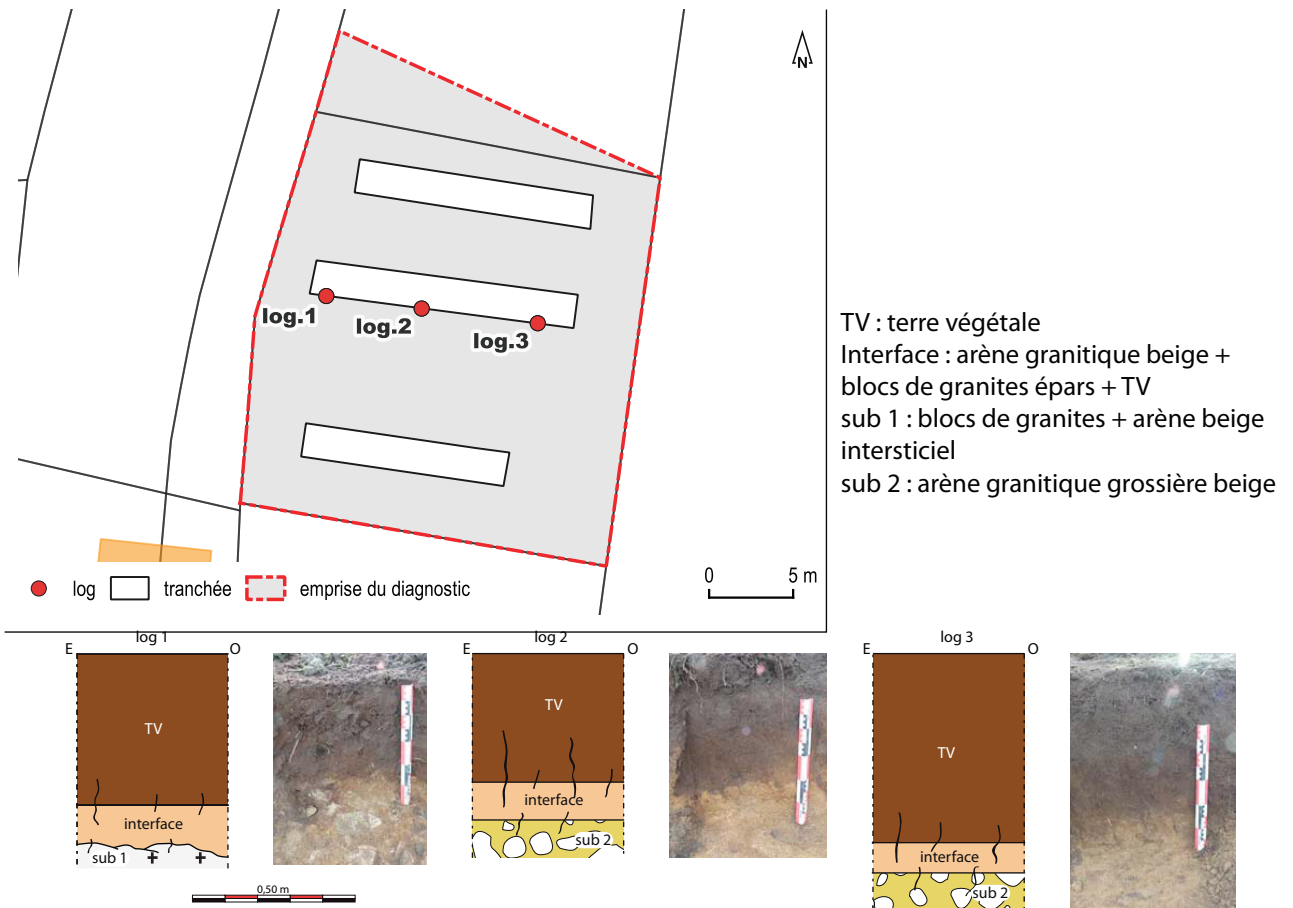


Fig. 11 Localisation, relevés et vues des différents logs. © Y. Fouvez, D. Gâche, V. Pommier, Inrap

3. Conclusion

Malgré un contexte archéologique favorable, notamment la présence du dolmen de « Vil Er Roh » à proximité immédiate de l'emprise, aucun vestige archéologique ni élément mobilier n'a été mis en évidence sur la parcelle diagnostiquée.

4. Bibliographie

Gaillard 1892

GAILLARD (F.) — Inventaire avec cartes des monuments mégalithiques du Morbihan dans le périmètre des acquisitions de l'État dans les cantons de Quiberon, Belz et Locmariaquer. *Revue des sciences naturelles de l'ouest*, Paris, 1892, p. 65.

5. Table des illustrations

Fig. 1 Carte géographique avec localisation du diagnostic.

© IGN ; D. Gâche, Inrap

Fig. 2 Le dolmen de Vil er Roh, située à une cinquantaine de mètres au sud-ouest de l'emprise. © D. Gâche, Inrap

Fig. 3 Vue de l'emprise depuis le nord-est. © D. Gâche, Inrap

Fig. 4 Plan masse de l'opération. © D. Gâche, V. Pommier, Inrap

Fig. 5 Vue de la tranchée Tr.1 depuis l'ouest. © Y. Fouvez, Inrap

Fig. 6 Vue de la tranchée Tr.2 depuis l'est. © Y. Fouvez, Inrap

Fig. 7 Vue de la tranchée Tr.3 depuis l'ouest. © Y. Fouvez, Inrap

Fig. 8 Carte géologique avec localisation du diagnostic. © Y. Fouvez, Inrap

Fig. 9 Carte archéologique de la commune de Belz (source : cellule carte archéologique du SRA Bretagne). © IGN ; D. Gâche, Inrap

Fig. 10 Plan masse de l'opération reporté sur le cadastre napoléonien de 1845, section A, feuille 1 du bourg de Saint-Cado (source : archive départementale du Morbihan). © D. Gâche, V. Pommier, Inrap

Fig. 11 Localisation, relevés et vues des différents logs.

© Y. Fouvez, D. Gâche, V. Pommier, Inrap

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des tranchées de diagnostic

n° de tranchée	surface (m²)	profondeur (m)	type de substrat	N° de faits	N° isolats
1	24	0,5	arène granitique et blocs de granites		
2	32	0,5	arène granitique et blocs de granites	Log 1 à 3	
3	28	0,5	arène granitique et blocs de granites		
Total	84				

2. Inventaire des minutes de fouille

N° de minute	Tranchée	Fait	Notes	Échelle
1	2		Log 1 à 3	1/20

3. Inventaire des photographies

N° PHOTO	N° TRANCHEE	N° FAIT	AUTEUR	DESCRIPTION	DATE
263			DG	vue générale de l'emprise depuis l'angle nord est	13/1/2025
264			DG	vue générale de l'emprise depuis l'angle sud est	13/1/2025
265			DG	vue générale de l'emprise depuis le côté nord	13/1/2025
266			DG	vue générale de l'emprise depuis l'angle nord-ouest	13/1/2025
267			DG	vue générale de l'emprise depuis l'angle sud-ouest	13/1/2025
269	2	Log 1	YF	vue de la coupe sud	13/1/2025
271	2	Log 2	YF	vue de la coupe sud	13/1/2025
273	2	Log 3	YF	vue de la coupe sud	13/1/2025
275	2		YF	vue générale de la tranchée tr.2 depuis l'est	13/1/2025
277	1		YF	vue générale de la tranchée Tr.1 depuis l'ouest	13/1/2025
279	3		YF	vue générale de la tranchée Tr.3 depuis l'ouest	13/1/2025
287	2	Log 3	YF	vue de la coupe sud	13/1/2025
289	2	Log 2	YF	vue de la coupe sud	13/1/2025
291	2	Log 1	YF	vue de la coupe sud	13/1/2025
292			DG	vue générale de l'emprise en cours de rebouchage depuis le côté nord	13/1/2025
293			DG	vue générale de l'emprise en cours de rebouchage depuis l'angle sud-ouest	13/1/2025
294			DG	vue générale de l'emprise en cours de rebouchage depuis l'angle sud-est	13/1/2025
295			DG	vue du dolmen de Vil Er Roh	13/1/2025
296			DG	vue du dolmen de Vil Er Roh	13/1/2025
297			DG	vue du dolmen de Vil Er Roh	13/1/2025
298			DG	vue du dolmen de Vil Er Roh	13/1/2025
299			DG	vue du dolmen de Vil Er Roh	13/1/2025
300			DG	vue du dolmen de Vil Er Roh	13/1/2025

Place des Lices, place de la Trinité, rue de Juillet

Chronologie

—

Sujets et thèmes

—

Mobilier

—

Le diagnostic prescrit « impasse de Kerguerhan » à Belz s'étend sur une superficie de 506 m² en amont d'un projet de construction de maison individuelle. L'environnement archéologique est particulièrement riche en vestiges mégalithiques, notamment le dolmen de « Vil Er Roh » localisé à une cinquantaine de mètres de l'emprise, qui a motivé la prescription de diagnostic. Malgré ce contexte archéologique favorable, aucun vestige archéologique (mobilier ou immobilier) n'a été détecté sur la parcelle.

Inrap

Grand Ouest,

37 rue du Bignon

CS67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr